

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Chartierville le lundi 8 septembre 2025 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1  
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3  
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4  
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5  
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Absent : M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

**25-4360**

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Joane Dubé et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière 11 août 2025.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 8.1. Embauche du personnel électoral
  - 8.2. TECQ 2024-2028 version 1
  - 8.3. Cain Lamarre / services 2026
  - 8.4. Entente collecte AgriRÉCUP
  - 8.5. Financement camion / service de collecte
  - 8.6. Travaux voirie automne (10e rang)
  - 8.7. Démolition d'immeuble
  - 8.8. Appui loyer abordable
  - 8.9. Rapport du maire
  - 8.10. PAVL PPA-CE
  - 8.11. Marquage des rues Saint-Paul et Verchères
  - 8.12. Entente d'harmonisation – Érablière / Vélos Eldorado
  - 8.13. Dépôt et avis de motion – Règlement 2025-04 concernant les avertisseurs de fumée et monoxyde carbone
  - 8.14. Dépôt et avis de motion – Règlement 2025-05 concernant les feux extérieurs
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

**3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour**

La période de question ouvre à 19 h 01 :

- 1-Pourquoi deux rapports du maire, un au point 6 et l'autre au point 8.9?

La période de question est close à 19 h 03.

**4. Adoption du procès-verbal :**

**25-4361**

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Joane Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025.

**5. Adoption des revenus & dépenses :**

**25-4362**

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025 pour un total des dépenses d'une somme de 147 073,89 \$ et un total des revenus d'une somme de 213 596,08 \$.

**6. Rapport du Maire :**

M. Denis Dion informe que la MRC du Haut-Saint-François est à revoir sa façon de fonctionner concernant sa compétence sur la gestion des boues de

fosses septiques (mesure et vidange) et que dès janvier 2026, la cour municipale de East Angus sera abolie et que les dossiers seront traités à la cour municipale de Windsor.

**7. Rapport des comités ad hoc :**

Mme Joane Dubé fait état des résultats financiers du 155<sup>e</sup> et qu'un montant de 1 234,27 sera transmis au comité du cimetière pour son entretien.

Mme Lise Bellehumeur explique que l'activité de l'épluchette est remise au samedi 13 septembre, car la température de samedi dernier n'était pas clémente pour le bon déroulement de l'activité.

M. Jean Bellehumeur informe que la fin des travaux de construction de la phase 2 de Vélos Eldorado est prévu à la fin septembre et que l'ouverture officielle se fera en mai 2026 et qu'une activité avec les élèves des écoles secondaires qui desservent le territoire du Haut-Saint-François.

M. Claude Sévigny informe que la saison touristique 2025 fut remarquable. Une augmentation de l'achalandage a été constatée sur nos différents sites touristiques. M. Sévigny annonce la fin des travaux d'aménagement du sentier créant la boucle au Ruisseau Mining en septembre.

**8. Informations, correspondances et demandes diverses :**

*8.1. Embauche du personnel électoral*

25-4363

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Joane Dubé d'autoriser l'embauche du personnel électoral suivant ainsi que d'approuver la rémunération du personnel électoral tel qui suit :

RÉMUNÉRATION LORS D'ÉLECTION  
Élections 2 novembre 2025

Présidente d'élection; Mme Pamela Blais :

Scrutin : 671 \$

Vote par anticipation : 447 \$

Confection & révision liste électorale :

1<sup>o</sup> lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection  
671 \$;

2<sup>o</sup> lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection, 400 \$.

Secrétaire d'élection, scrutateur et secrétaire d'une commission de révision;  
Mme Nathalie Lescault:

¾ de la rémunération du président :

Scrutin : 503,25 \$

Vote par anticipation : 335,25 \$

Confection & révision liste électorale :

1<sup>o</sup> lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection  
503,25 \$;

2<sup>o</sup> lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection, 300 \$.

Commission de révision 22,54 \$ / heure

Secrétaire du bureau de vote et agent réviseur; Mme Suzanne Lepage:  
22,54 \$ / heure

PRIMO et agent réviseur; Mme Katia Hurdle :  
22,54 \$ / heure

\* e-2.2, r. 2 - Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux

Adopté à l'unanimité

*8.2. TECQ 2024-2028 version 1*

25-4364

Attendu que :

▪ La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Il est résolu que :
- La Municipalité de Chartierville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
  - La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
  - La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
  - La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
  - La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

**25-4365**

*8.3. Cain Lamarre / services 2026*

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures (15 heures pour 3 375 \$) et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité

**25-4366**

*8.4. Entente collecte AgriRECUP*

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown agit à titre de gestionnaire du Service de collecte de l'Est, conformément à une entente intermunicipale regroupant les municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, de La Patrie, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton et de la Ville de Scotstown;

ATTENDU QU'AgriRECUP est une organisation à but non lucratif responsable de la mise en œuvre du Programme de récupération et de valorisation des produits agricoles visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE);

ATTENDU QUE les plastiques agricoles, notamment ceux utilisés pour la fenaison, sont désormais assujettis au RRVPE et doivent être récupérés dans le cadre d'un Programme reconnu;

ATTENDU QUE le Service de collecte de l'Est souhaite offrir, en collaboration avec AgriRECUP, un service de collecte porte-à-porte des plastiques agricoles aux exploitations agricoles situées sur le territoire des municipalités membres;

ATTENDU QUE les exploitations agricoles recevant le service seront responsables du coût de la collecte;

ATTENDU QUE les municipalités membres du Service de collecte de l'Est étudient également la mise en place d'un système de collecte des tubulures agricoles par l'intermédiaire de points de dépôt sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bellehumeur, APPUYÉ PAR M. Claude Sévigny ET RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal appuie la mise en œuvre du Programme de collecte des plastiques agricoles sur son territoire;
2. Le conseil municipal mandate la Ville de Scotstown, à titre de gestionnaire du Service de collecte de l'Est, pour signer l'entente de partenariat avec AgriRÉCUP au nom des municipalités membres;
3. Le conseil municipal reconnaît que les exploitations agricoles recevant le service seront responsables du coût de la collecte;
4. Le conseil municipal appuie l'étude en cours visant à mettre en place des points de dépôt pour la collecte des tubulures agricoles;
5. Une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Scotstown pour suite à donner.

Adopté à l'unanimité

#### *8.5. Financement camion / service de collecte*

**25-4367**

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown agit à titre de gestionnaire du Service de collecte de l'Est dans le cadre de l'Entente intermunicipale liant les sept municipalités participantes au service de collecte ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Globocam Sherbrooke pour l'acquisition d'un camion neuf à chargement latéral a été retenue, pour un montant de 469 000 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE les démarches entreprises pour le financement du camion par crédit-bail ont permis d'obtenir les informations relatives aux échéances et aux montants mensuels de remboursement ;

ATTENDU QUE le remboursement du financement sera effectué à même le budget du Service de collecte de l'Est, auquel contribue la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bellehumeur, APPUYÉ PAR M. Claude Sévigny ET RÉSOLU :

1. Que la municipalité de Chartierville confirme son accord pour le financement du camion par crédit-bail, pour un terme de soixante mois (60), au taux d'intérêt de 6,483 %, selon l'offre de financement reçue le 2025-08-27 de Finago et Globocam ;
2. Que la municipalité de Chartierville mandate la Ville de Scotstown, à titre de gestionnaire du Service de collecte de l'Est, pour signer les documents relatifs au financement du camion Western Star 2025 ;
3. Que la municipalité reconnaisse que sa contribution au remboursement du financement sera effectuée par l'entremise du budget annuel du Service de collecte de l'Est, conformément aux modalités prévues à l'Entente intermunicipale ;
4. Que l'offre de financement offre la possibilité de payer en intégralité après 1, 2 ou 3 ans sans frais de pénalité;
5. Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Scotstown pour fins de dossier.

Adopté à l'unanimité

#### *8.6. Travaux voirie automne (10e rang)*

**25-4368**

Attendu que la municipalité de Chartierville a identifié certains endroits nécessitant des travaux de voirie sur le 10<sup>e</sup> rang à Chartierville;

Attendu que ces travaux devront idéalement être réalisés au cours de l'année 2025;

Attendu que la résolution 25-4313 identifiait des travaux de rehaussement sur 1,7 km;

Attendu que le conseil s'est ravisé et que certaines sections du 10<sup>e</sup> rang nécessitent plutôt des travaux de réfection majeure (transitions) et le changement de ponceaux;

Attendu que seulement certaines sections de transitions pourront être effectuées en 2025 afin de respecter les budgets;

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions à Guy Landry 2013 inc. et à Excavation Hurtubise;

Attendu que seulement Guy Landry 2013 inc. a soumis des soumissions pour les travaux;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville autorise des travaux de réfection majeure (transitions) sur une section de 650 pieds de longueur à l'est du pont et sur une section de 240 pieds près du 291 10<sup>e</sup> rang ainsi que le changement du ponceau 2851;

Que ces travaux soient accordés à Guy Landry inc. selon les estimés 465059 (transition 650 pieds) au montant de 6 886 \$, 465058 (transition 240 pieds) au montant de 3 500 \$ et 465060 (ponceau 2851) au montant de 2 929 \$;

Que les matériaux granulaires soient fournis par Service Stéphane Blais;

Adopté à l'unanimité

#### *8.7. Démolition d'immeuble*

**25-4369**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 170, route Saint-Jean-Baptiste ont présenté une demande de démolition pour les bâtiments situés sur leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments ont été érigés avant 1940 et que les dispositions du règlement 2023-02 règlement relatif à la démolition d'immeuble s'appliquent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut affiché pour une séance publique du comité de démolition de la municipalité de Chartierville selon les dispositions en vigueur et a été transmis sans délai au ministre de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni pour une séance publique afin de considérer la dite demande de démolition le lundi 8 septembre à 18 h 30 et a rendu une décision favorable;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le conseil municipal de Chartierville confirme la décision du comité de démolition pour la démolition des bâtiments au 170 de la route Saint-Jean-Baptiste à Chartierville.

Adopté à l'unanimité

*8.8. Appui loyer abordable*

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé

En conséquence, la FQM en appui avec la municipalité de Chartierville, recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaissance les compétences des gouvernements locaux ;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
  - o mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
  - o minister-ministre@infc.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
  - o premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
  - o ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  - o info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
  - o [info@fcm.ca](mailto:info@fcm.ca)
- 

Adopté à l'unanimité

**25-4371**

*8.9. Rapport du maire*

Sur la proposition de Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry, le maire Denis Dion dépose son rapport sur la situation financière 2024 de la municipalité tel que le prévoit l'article 176.2.2 du Code municipal. Qu'une copie soit transmise par la poste aux citoyens et soit disponible sur demande au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité

**25-4372**

*8.10. PAVL PPA-CE*

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Lise Bellehumeur, appuyée par M. Frédéric Landry il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Chartierville approuve les dépenses d'un montant de 28 254,38 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences

du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

**25-4373**

*8.11. Marquage des rues Saint-Paul et Verchères*

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny d'accepter l'estimé de Durand Marquage et associés inc. pour le marquage de lignes jaunes doubles ainsi que deux marquages d'arrêt sur les rues Saint-Paul et Verchères au montant de 8 800 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

**25-4374**

*8.12. Entente d'harmonisation – Érablière / Vélos Eldorado*

Attendu que la Municipalité a obtenu du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) une autorisation d'usage sur les terres publiques situées à Notre-Dame des Bois, pour construire et exploiter des sentiers de vélos de montagne (dossier no :002392 22 905);

Attendu que Jeamola exploite à proximité des mêmes terres publiques une érablière;

Attendu que Jeamola souhaite exploiter une partie du territoire sur lequel la Municipalité a construit les sentiers de vélos de montagnes;

Attendu que le MRNF souhaite recevoir une entente d'harmonisation signée entre la Municipalité et Jeamola avant de permettre à Jeamola de construire ses conduites d'érablière sur la terre publique;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que la municipalité de Chartierville accepte les conditions à l'entente d'harmonisation tel qui suit :

1- La maître-ligne de Jeamola ne traversera les sentiers de vélos qu'à un seul endroit, au-dessus d'une passerelle du sentier, à une hauteur d'environ 12 à 13 pieds au-dessus de la passerelle, ce qui ne nuit pas à la circulation des vélos;

2- La construction de cette maître-ligne sera effectuée à l'automne 2025, et ne pourra donc nuire aux sentiers, qui ne seront ouverts au public qu'au printemps 2026;

3- Les lignes d'eau (tubulures) secondaires (5/16 pouce) qui traversent les sentiers de vélos à certains endroits seront relevées au printemps de chaque année, soit avant l'ouverture des sentiers de vélos, de façon à ne pas nuire au passage des vélos;

4- Ces lignes secondaires seront également construites à l'automne 2025, ce qui évitera toute nuisance aux sentiers de vélos;

5- À chaque année, les tubulures secondaires ne seront abaissées qu'après la fin de la saison de vélos de montagne, qui survient à la fin septembre ou début octobre, soit dès le début de la chasse au gros gibier.

Et autorise la directrice général et greffière trésorière Mme Paméla Blais à signer la dite entente.

Adopté à l'unanimité

8.13. *Dépôt et avis de motion – Règlement 2025-04 concernant les avertisseurs de fumée et monoxyde carbone*

**25-4375**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Mme Lise Bellehumeur, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-04 règlement concernant les avertisseurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone.

**25-4375-1**

Un projet de règlement pour ledit règlement est également déposé.

8.14. *Dépôt et avis de motion – Règlement 2025-05 concernant les feux extérieurs*

**25-4376**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Mme Joane Dubé, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-05 règlement remplaçant le règlement 47 concernant les feux extérieurs.

**25-4376-1**

Un projet de règlement pour ledit règlement est également déposé.

**9. Période de questions :**

La période de question ouvre à 19 h 43 :

1. Est-ce que les revenus pour le CIMO et le Mini Putt présentés sont seulement pour un mois?
2. Qu'arrive-t-il avec les radars pédagogiques?
3. Qui doit-on téléphoner pour la vidange des fosses septiques?
4. Comment fonctionne l'aide financière du MSP lors de sinistre?
5. Pouvez-vous nous informer sur le déroulement des élections municipales?
6. Comment fonctionne le règlement pour la norme du 15 mètres de l'emprise des chemins?
7. Quel est le décompte de l'achalandage de Vélos Eldorado?
8. Où seront installés les panneaux du comité de Frédéric Landry?
9. Où se situe exactement le 170, route Saint-Jean-Baptiste (demande de démolition)?

La période de questions est close à 20 h 03.

**10. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**11. Levée de la séance :**

**25-4377**

La séance est levée à 20 h 03 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion  
Maire

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière trésorière

